

PROCÈS VERBAL DE L'Assemblée Générale 2018

Clubs du CD 17 absents ou excusés :

Absents : Saint Sulpice de Royan - Jonzac

Excusés : La Tremblade – Saint Sauvant - Ile de Ré – Saint Jean d'Angély – Aulnay

Présents : Aigrefeuille – Aytré – La Jarrie – La Rochelle - Marans - Nieul/Mer – Oléron – Périgny – Pons - Rochefort – Royan – Saintes – Surgères – Virson

Membres du bureau :

Excusés : Michel Armengol – Chantal Le Floch

Présents : Geneviève Freund – Michel Grosjean – Fernande Mattéra – Valérie Gaborit – Jérôme Pitor – Vivian Roux – Donatien Martineau

Présent : ADS : Roland Riou

Vérificateurs aux comptes :

Excusé : Frédéric Bardin

Présente : Audrey Cankovic-Allard

Invités :

Excusés : MM. Jean-Michel Cleroy (FFTA) – CRNA : Jean-Marie TOVO – Nadine SECHET – Patrick Bouton – Patrick Nourisson

Absents : Conseil Général - CDOS – Maire de La Rochelle et son Adjoint au Sport

Présents : DDCS Hervé Gouineaud – FFMJS 17 Jacqueline Coraux - CRNA Philippe Ortuno

Invités « podium » : présents : Maxime Guérin et Alain Villaume (Rochefort) – Déborah GRIP (Surgères) – Bryan Duc (Saintes)

Excusés : Ambre Constantin (Marans) – Arthur Portier (Saintes)

Représentés : Equipe Femmes D2 par Thierry Rossignol (Rochefort) – Equipe Hommes D2 par Samuel Prière (Périgny)

Ordre du jour

Selon convocation du 7 décembre 2018

La Présidente remercie les Présidents de Club présents ainsi que les invités et Cyrille RAGON pour l'organisation de l'Assemblée Générale dans le Club de La Rochelle dont il est le Président et souhaite une bonne année à tous. Geneviève Freund rappelle brièvement les points principaux qui seront évoqués lors de la matinée :

- ✓ tour de table des Présidents de Club afin de connaître la situation des clubs du département,
- ✓ information sur le stage « Parcours »,

- ✓ information sur le trophée des mixtes
- ✓ parole à Philippe Raffin pour le projet « Amazone »

La Présidente informe les présents qu'il y a, à ce jour, 974 licenciés au 26 janvier 2019. Le nombre de licenciés devraient dépasser celui de la saison sportive 2018 car il reste à venir les licences « découverte ». Au mois de janvier 2019, le nombre de licenciés étaient supérieur à celui de janvier 2018.

Tour de table des Présidents de Club

La Rochelle : Depuis quelques années les Présidents du Club se sont succédé mais le Club remonte en nombre de licenciés. Les clubs de l'Île de Ré et Aytré l'aident. La salle est correcte et permet d'organiser des compétitions. Concernant le terrain, le club a failli le perdre mais il n'y avait pas de solution de rechange. Donc le terrain actuel est conservé mais il faut prendre des précautions lors des entraînements.

La Présidente remercie Cyrille pour l'organisation de l'AG et pour l'utilisation de leur salle pour le regroupement du groupe départemental jeune.

Royan : Les effectifs du club sont en baisse mais il reste encore quelques inscriptions à venir. Le terrain a été remis à neuf à la suite des actes de vandalisme.

Rochefort : Maxime Vanaecker indique que tout va bien. Belle année avec un maximum de licenciés. Lors des compétitions le club est bien représenté. Depuis l'embauche de Roland Riou, ADS, il y a plus de réussite. Bonne dynamique chez les jeunes. Quelques travaux pour le terrain extérieur (pas de tir couvert en extérieur).

Aytré : Le club va bien et les effectifs se maintiennent. Les jeunes commencent à aller en compétition.

Virson : Jacky Tourneur, Président depuis la création du club en 1983. C'est une petite structure avec peu de moyens. Le club progresse en nombre de licenciés (35-40) et avec des jeunes archers. La mairie voulait créer une nouvelle salle et le club aurait perdu la possibilité de s'entraîner dans la salle actuelle. Mais la municipalité n'a pas pu avoir de subvention : donc le club peut continuer de tirer dans la salle actuelle. Le club organise des compétitions. Beaucoup d'archers y participent. Concours en avril – juin – juillet : jeunes, 3D et nature.

La Jarrie : Michel Cuvelier, Président depuis 1992. Le club est une section du foyer rural. 17 licenciés avec autant de jeunes que d'adultes. Le club manque de bénévoles. Pour la continuité du club, Michel souhaiterait que son club soit autonome.

Nieul/Mer : Le club a eu quelques soucis. La salle était en travaux et très limitée en longueur et largeur pour les entraînements d'où une perte de licenciés. Le club a retrouvé sa salle et espère atteindre les 40 licenciés. Problèmes au sein du bureau mais un noyau actif s'est créé au sein du groupe. Perte de l'entraîneur et pas d'arbitre. Pierre Barcellini va faire un 3D dans les marais mais qui ne sera pas officiel (l'année dernière a pu organiser le championnat départemental 3D). Il y a dans le club un arbitre dont le diplôme n'est plus reconnu. Il faudrait qu'il fasse une mise à jour. Visiblement il y a incompréhension entre l'archer en question et les responsables arbitre ; il n'y a pas d'examen à passer après la remise à niveau. La présidente encourage Pierre à dire à cet archer de se mettre en contact avec Yannick Tirateau. Elle rappelle que le CD17 prend en charge le remboursement des frais de déplacement des archers qui réussissent leur formation arbitre et entraîneur.

- Marans :** 84 licenciés : 43 hommes – 41 femmes, dont 38 jeunes. Le club a acheté des arcs de compétition. Une femme est en formation arbitre. Il y a un terrain extérieur permanent. Bientôt un nouveau gymnase avec un mur de tir, cela permettra de faire des concours. Le sport santé est une activité importante dans le club. Philippe Raffin regrette qu'entre les assistants et les entraîneurs il y ait un grand fossé avec une formation d'une seule journée pour les assistants. Il demande s'il n'est pas possible de créer une formation intermédiaire.
- Aigrefeuille :** 40 licenciés : 5 encadrants – 1 entraîneur. Moins d'enfants que la saison précédente. Le club bénéficie du gymnase du collège. Projet d'un terrain extérieur avec un avis favorable de la CDC Aunis sud mais le budget n'est pas encore trouvé. Tout va bien.
- Périgny :** 91 licenciés avec 50 % de jeunes archers. Les créneaux horaires devraient être amplifiés mais manque d'entraîneurs. Tout va bien.
- Pons :** 37 licenciés dont 23 jeunes. Le club arrive à fidéliser ses archers. Salle permanente – 1 arbitre. La mairie ne prend pas en charge l'entretien (chauffage, etc.) mais la salle est gratuite. Pierrette Bessus indique qu'à Pons il y a deux gymnases et que le club peut organiser un championnat départemental.
- Oléron :** Démarrage de la saison un peu difficile car un archer, Jean Rit, très actif au sein du club est malade et donc perte d'un arbitre. Reste Michel Armengol entraîneur et arbitre. Aide de la mairie. Les licenciés sont de plus en plus nombreux : à noter que les jeunes reviennent. Tout va bien.
- Saintes :** Le club fonctionne bien : 123 licenciés - 10 jeunes licenciés en licence découverte - 50 % de jeunes (22 poussins). Les diplômes de Christophe Kraszewski lui permettent d'intervenir dans les écoles, centres de loisirs, etc. Encadrement, Chantal Le Floch s'occupe des jeunes et du sport adapté, est très appréciée. Le club manque d'entraîneurs (aucun n'ont mis à jour leur diplôme). Les parents s'inscrivent petit à petit et forment des familles d'archers. Christophe observe qu'il faut réfléchir à amener les jeunes à la compétition. 7 jeunes sont inscrits pour le concours de La Rochelle. Il garde l'espoir que les jeunes et les parents s'investissent.
- Surgères :** Globalement le club va bien. 69 licenciés. La Présidente du club indique que le club ne souhaite pas plus personnes afin de garder l'aspect humain. Il y a 50 % de jeunes. Les cours sont limités à 8 jeunes débutants pour un encadrement et un suivi de l'archer plus efficace. Le club a mis en place des cours jeunes 2^{ème} année et des cours jeunes compétitions. L'année dernière le club a organisé le Championnat de France Scratch Poulies. Si le club décide d'organiser un autre championnat de France, ce sera un parcours car l'ambiance est meilleure. Bonne nouvelle les archers vont avoir une salle permanente dans un ancien dojo car un gymnase omnisport va être construit. La municipalité cherche également un terrain extérieur. En effet, Le terrain communautaire prévu à Aigrefeuille n'est pas adapté pour plusieurs clubs. Pas assez d'entraîneurs : 2 entraîneurs 2, 1 entraîneur 1 et 1 assistant (qui ne pratique plus). 3 archers ont suivi les cours d'entraîneur mais pas de diplôme. Le club recherche un arbitre.

Fin du tour de table des clubs.

Parole à Philippe Ortuno (délégué technique régional adjoint)

Concernant la formation des entraîneurs, Philippe Ortuno précise que la barrière des 500 points pour la formation des entraîneurs est voulue par la FFTA qui met des choses en place dans le but de faire évoluer le niveau des archers en faisant évoluer le niveau des entraîneurs : l'archer qui veut devenir entraîneur doit avoir un bon niveau technique. En effet, la performance des jeunes en FITA progresse peu. À l'époque de formations entraîneur 1 et 2, les 2 avaient accès au pas de tir pendant les compétitions, ce qui n'était pas

logique puisque seul l'E2 était formé à amener les archers en compétition. La formation d'entraîneur a donc évolué pour le diplôme d'«entraîneur fédéral».

Les archers qui souhaitent donc faire une formation d'entraîneur fédéral et qui n'ont pas les 500 points sont exclus.

Enfin, pour répondre à la demande de Philippe Raffin sur la possibilité de mettre en place un diplôme «intermédiaire» entre assistant entraîneur et entraîneur fédéral, Philippe Ortuno répond qu'au niveau régional, il n'est pas possible de monter une telle formation car seules les instructions fédérales sont suivies. En revanche, il est possible de créer quelque chose au niveau départemental mais qui ne sera jamais reconnu au niveau fédéral. Philippe est d'accord pour aider à monter quelque chose dans ce sens avec Roland Riou, qui précise que dans le groupe « adultes arc classique » il y a un début d'approche dans ce sens.

La Présidente fera remonter ce débat à la FFTA ainsi que le problème de formation des arbitres qui n'est pas très attractive ainsi que la question de la remise à niveau d'arbitre qui ont arrêté de pratiquer depuis plus de 5 ans.

Trophée des mixtes départemental

La FFTA a lancé un appel pour que les départements participent à ce trophée.

Ce n'est pas une compétition officielle. Il est basé sur 2 concours par an / salle et extérieur. Une équipe est composée d'un homme et d'une femme. Il y a trois catégories :

1. 1^{ère} année de licence (toutes catégories)
2. Arc classique (toutes catégories)
3. Arc à poulies C/J/S/V/SV

Les équipes qui sont qualifiées participeront à une finale nationale.

19 départements prennent part à ce trophée mixte qui ouvre la compétition à des jeunes archers et permet aux clubs qui n'ont pas d'arbitre d'organiser des concours.

Le CD peut être intéressé pour organiser un tel trophée mais il faut des clubs volontaires pour l'organisation.

Sport santé

Philippe Raffin est très investi. Il organise une conférence « cancer du sein » avec l'aide de la commission féminine du Comité régional à Marans. La Ligue contre le Cancer assistera à cette conférence. Philippe fera l'accueil et expliquera ce qui est fait dans son club depuis 3 ans pour les 12 femmes concernées. Philippe demande que les clubs du département soient présents. Une participation de 10 € est demandée pour le repas + 5€ pour la journée. Le Comité Départemental prend en charge les frais à raison d'une personne par club du département

Philippe propose d'aider les clubs qui souhaitent faire des journées découvertes ou des animations pour informer les gens dans les communes de l'existence de ce programme.

Philippe Raffin informe de la mise en place du « sport sur ordonnance » qui oblige à suivre une formation sur 2 week end à Paris.

Labels

Les labels sont prolongés jusqu'en 2020 avant refonte des critères d'attribution

Récompenses podiums

Champion de France salle FFSA : Bryan DUC, Junior, club de Saintes

2^{ème} Arthur PORTIER, Junior, club de Saintes

Champion de France, catégorie CD : Alain VUILLAUME, Vétéran, club de Rochefort

Championne de France tir nature : Déborah Grip, Sénior, club de Surgères

et 2^{ème} au championnat de France tir Fédéral.

TNJ2 et TNJ3 : Ambre Constantin du club de Marans s'est classée 3^{ème}

Les équipes se sont maintenues en D2 : Club de Rochefort pour les Femmes

Club de Périgny pour les Hommes

Décoration

Geneviève FREUND, Présidente du CD 17 et du club de Surgères : médaille d'argent Jeunesse et Sport

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

15 clubs présents ou représentés : 71 voix (0 pouvoir)

6 clubs absents ou excusés : 10 voix

Le quorum étant atteint 71 voix/81 voix, la Présidente ouvre la séance à 14 h 30.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

Vote : Contre 0 - Abstention 0 - Pour 71 voix : Procès-verbal adopté à l'unanimité.

LECTURE DES DIFFÉRENTS RAPPORTS (jointes dans le dossier convocation AG)

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La Présidente rappelle les deux réalisations importantes pendant la saison sportive 2018 :

- ✚ Recrutement de Roland Riou, ADS
- ✚ Projet Amazone initié par Philippe RAFFIN, Président de Marans dont l'objet est d'accueillir les femmes atteintes d'un cancer du sein

Concernant les licenciés du département, Geneviève FREUND souligne l'équilibre en fin de saison 2018, soit 99% par rapport à 2017. Reste à venir les licences découvertes qui permettent de penser que le nombre de licenciés sur la saison 2019 sera équivalent. Geneviève souhaite que l'accueil soit à la hauteur, que les archers se sentent bien dans les clubs et que l'encadrement permette de révéler quelques futurs champions.

Les prochaines années vont changer le monde du sport avec la disparition du CNDS et la création de l'Agence du Sport. La Présidente conseille d'être attentif à ces nouveaux modes de fonctionnement et de participer aux instances qui vont se mettre en place pour faire entendre notre voix. Par exemple que le tir à l'arc soit représenté au niveau du Comité Départemental Olympique et Sportif. Tout archer ayant la volonté de participer aux décisions collectives est le bienvenu.

La Présidente indique qu'elle arrête la présidence et précise que l'équipe qui reste, complétée par les trois nouveaux membres, saura mener à bien les projets et le développement de notre sport. Puis Geneviève remercie chaleureusement les membres du Bureau.

Vote : Contre 0 - Abstention 0 - Pour 71 voix : le rapport de la Présidente est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

La saison sportive 2018 le CD a enregistré 987 licenciés dont 332 créations et 655 renouvellements de licences. Les Hommes représentent 70% et les Femmes seulement 30%. La parité est encore loin. Les jeunes licenciés représentent 46% des licenciés (Hommes – Femmes confondus).

Sont évoqués lors des réunions du CD l'organisation de la saison : regroupements des jeunes, stages vacances, TNJ, formations, bilans financier et sportif, les projets et événements à venir (FFTA, etc.)

Deux projets ont été réalisés en 2018 :

1. Le recrutement de Roland Riou
2. Création d'une commission « Sport-Santé »

Puis la Secrétaire liste les archers ayant fait un podium pour les championnats de France ainsi que les Médailleurs et adresse, au nom du CD, les félicitations aux récipiendaires.

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTIVE

Le Président de la Commission a fait 2 rapports de stage jeunes.

Stage de la Toussaint organisé à Surgères du 23 au 26 octobre 2017 :

19 participants encadrés par Roland Riou, diplômé d'Etat et Christophe KRASZEWSKI entraîneur 2 du club de Saintes. 4 clubs représentés : Rochefort, Surgères, Aytré et Marans. Ce stage, de 4 jours, fait partie des regroupements de l'équipe départementale mais est ouvert aux autres archers qui souhaitent approfondir leur technique ou se préparer à la compétition.

Les journées sont rythmées par :

- des interventions théoriques (power point et vidéos)
- mises en situation et préparation physique (échauffements, renforcement musculaire par le biais de circuits trainings)
- prises vidéos individuelles qui ont permis d'aborder des points techniques précis avec chacun des archers

Les stagiaires étaient très attentifs et à l'écoute des conseils et l'ambiance excellente.

Concernant les **structures** :

Le gymnase de Surgères permet l'installation de 10 cibles ce qui est suffisant pour ce stage. Le matériel pédagogique présent dans la salle est un plus.

Restauration : repas préparé par le club de rugby de Surgères sont parfaits et le lieu est proche du gymnase, très pratique.

Hébergement : Les locaux sont propres et fonctionnels permettant de faire un étage filles et un étage garçons.

Stage de Pâques organisé au centre de loisirs de Cheusse de Sainte Soulle du 8 au 11 avril 2018 :

Le stage était complet avec 20 participants encadrés par Jérôme PITOR, brevet d'Etat 1, de Roland RIOU, diplômé d'Etat ADS du CD.17 et de Patrick Massé entraîneur 2 du club de Surgères. 5 clubs du département étaient représentés : Aulnay, Aigrefeuille, Aytré, Surgères et Rochefort.

Les objectifs de ce stage sont les mêmes que pour Pâques mais il permet de préparer les jeunes à la saison extérieure. Le groupe était homogène, très travailleur, à l'écoute des consignes et très agréable.

S'agissant des structures :

Logement : problème de cohabitation avec les personnes du BAFA qui ne respectent pas les différents lieux. Problèmes sur l'eau froide dans les douches. Chambres collectives. Il y a un trop grand nombre de filles dans la même chambre (9).

Terrain : en herbe sur lequel 9 cibles sont installées aux distances correspondant aux catégories d'archers.

Hébergement : Très bien, normalement des chambres de 8 en bon état et propres, chambres individuelles pour les encadrants.

RAPPORT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT SPORTIF

Roland Riou intervient dans les écoles : Rochefort, Surgères, Saint Agnant et Echillais. 3 Interventions sur le temps scolaires sont programmées à Chevanceaux de janvier à mars. Il a assuré des animations en liaison avec le CDOS.17 à Gémozac dans le cadre « <Projet Bleu Santé Séniors > ».

Roland est en charge du Groupe Départemental jeunes et les accompagnent sur les concours : championnats départementaux, régionaux ou de France. Diplômé d'Etat il encadre les stages départementaux pour les jeunes organisés pendant les vacances scolaires (Cheusse et Surgères).

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORT-SANTÉ

Dans le cadre du programme Amazone, Philippe Raffin a réactualisé la liste des 15 clubs accueillants du CD. Les clubs s'engagent à se former pour recevoir dans les meilleures conditions des femmes atteintes du cancer du sein, en privilégiant leur sécurité avec du matériel adapté à leur handicap et à leur bien-être.

La Ligue Contre le Cancer a ajouté le tir à l'arc à d'autres disciplines et participe à une aide financière pour leur licence. Projets pour la saison 2019 : journée conférence le 9 mars avec une kinésithérapeute spécialisée notamment, d'autres intervenants et la présence active des Amazones du club. Journée ouverte à tous les clubs de la Nouvelle Aquitaine.

RAPPORT DE LA COMMISSION SITE INTERNET

La fréquentation du site reste bonne avec une légère progression des pages vues. L'analyse des statistiques avec « Google analytics » permet de suivre très précisément la fréquentation du site. Avec l'évolution de l'espace d'hébergement le stockage des photos, des événements départementaux ou nationaux s'en trouve facilité ainsi que la communication directe et rapide vers tous les archers au travers des listes de diffusion.

RAPPORT DE LA COMMISSION CALENDRIER

L'élaboration des calendriers tant pour la saison salle qu'extérieur se déroule bien.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE

Saison hiver : 30 arbitrages de concours qualificatifs et 3 arbitrages rencontres jeunes
Saison été : 30 arbitrages de concours qualificatifs et 8 sur les Championnats de France
71 arbitrages pour 17 arbitres et 4 arbitrages pour 1 arbitre jeune.

La gestion des calendriers d'arbitrage est à présent gérée au niveau du Département. Cela impose 3 réunions dont une avec le PCRA.

Rappel : depuis 2017 les clubs doivent indemniser les arbitres sur la base de 0.36 € du kilomètre et 8 € par départ arbitré. Les demandes de remboursement doivent être faites par les arbitres à leur club, seuls les championnats régionaux sont remboursés par le comité régional.

Cette année deux arbitres n'assurent plus les arbitrages : Michel Cuvelier qui a pris une retraite bien méritée et Jean RIT qui ne peut plus les assurer pour cause de santé. Le Comité Départemental manque d'arbitres pour les parcours (Nature – 3D et campagne). Il est urgent de former des arbitres ainsi que des jeunes afin de proposer une rencontre jeune la saison prochaine.

RAPPORT DE LA COMMISSION LABEL

Les labels attribués pour la période allant du 01/09/2017 au 31/08/2019 ont une date de validité prolongée jusqu'au 31/08/2020 (liste des clubs dans le dossier convocation AG).

RAPPORT FINANCIER

Voir détail dans le dossier convocation AG : le bilan financier de la saison 2018, se présente comme il suit :

Le montant des **charges** est de **34 561.78 €**.

Le montant des **produits** est de **32 750.99 €**.

Résultat Net de l'exercice : - 1 810.79 €

Cette année le CD a recruté Roland Riou, Agent de Développement. De ce fait les charges de personnel représente 55% des dépenses et qui s'élèvent à 18 849.02 €.

Les autres dépenses se répartissent pour les postes les plus importants :

- Frais de déplacement entre les différents championnats/ hébergement/ repas notamment dans le cadre des TNJ et stages Toussaint-Pâques
- Ciblerie pour l'organisation des 2 stages jeunes
- Aide aux déplacements des arbitres et prise en charge de leurs nouvelles tenues

Les recettes proviennent principalement :

- de l'intervention de l'ADS dans les établissements scolaires, les animations, les stages et la formation des jeunes archers du CD (regroupements)
- de la FFTA (versement des licences)
- du CNDS,
- du Conseil Général,

Lecture du rapport des vérificateurs aux comptes

Bardin Frédéric (Périgny) et Cankovic-Allard Audrey (Virson)

Le rapport financier ne soulevant pas de commentaires, il est procédé au vote :

Contre 0 - Abstention 0 - Pour 71 voix : le rapport de la Trésorière est adopté à l'unanimité.

Nomination des vérificateurs aux comptes 2019

Bardin Frédéric (Périgny) – GROSJEAN Jacquotte (Aytré)

PROJETS 2019

1. Groupe départemental : intégrer les jeunes à partir de benjamin. Ce groupe est peut-être à repenser en raison de la mise en place par la Ligue d'un « Groupe Ligue » avec suivi des archers dans leur club.
2. Développement du tir à l'arc en milieu scolaire
3. Création de nouveaux stages d'une journée pour les jeunes et détecter ceux qui ont du potentiel
4. Accompagnement financier des archers en formation entraîneur ou arbitre.
5. Participation financière du CD à la réunion « Amazone »

Concernant le budget prévisionnel, pas d'augmentation de la licence. Pour information le CD prend 15 € sur chaque licence.

Vote : Contre 0 - Abstention 0 - Pour 71 voix : les projets 2019 sont adoptés à l'unanimité.

* *
*

ÉLECTIONS

Geneviève FREUND est élue, avec 55 voix, pour représenter les clubs du Comité Départemental à l'Assemblée Générale de la FFTA. Deux candidats se sont présentés : Geneviève et Philippe Raffin.

Trois candidatures ont été reçues pour compléter le bureau du Comité Départemental :

1. Raymond BISSAY
2. Audrey CANKOVIC-ALLARD
3. Benjamin DELANNOY-GADOULEAU

Nomination des scrutateurs : Christophe KRASZEWSKI – Roland RIOU

Nombre de voix obtenus par les candidats :

1. Raymond BISSAY : 67 voix
2. Audrey CANKOVIC-ALLARD : 67 voix
3. Benjamin DELANNOY-GADOULEAU : 64 voix

Les trois candidats sont élus.

* *
*

Intervention de Jacqueline CORAUX, Présidente du CDMJSEA.17 qui rappelle les conditions d'attribution des médailles et informe de l'existence de la « lettre de félicitations » qui peut être adressée à tous les bénévoles, sur demande, et sans condition d'ancienneté dans le bénévolat. Elle remercie la Présidente du CD pour l'invitation, la félicite pour tout le travail accompli et lui adresse ses meilleurs vœux ainsi qu'aux personnes présentes et à tous les clubs.

Intervention d'Hervé GOUINEAUD, chargé de Mission « Accompagnement par le CNDS, santé par le sport » à la DDCS 17.

Concernant le « Sport sur ordonnance », dont le cadre réglementaire est fixé, les médecins vont exiger une reconnaissance de compétence. Sont concernés les affections de longue durée comme le diabète, le cancer, l'insuffisance respiratoire.

La FFTA a élaboré une formation spécifique. Seuls les bénévoles qui valideront le module de formation « Tir à l'arc sur ordonnance » seront autorisés à dispenser une activité physique prescrite par le médecin traitant. La formation permettra de mettre en œuvre toutes les précautions nécessaires.

Christophe indique qu'il peut recevoir en raison de son diplôme d'Etat des personnes ayant ces affections mais qu'il ne pourra plus le faire s'il ne fait pas la formation de la FFTA. Même souci pour Philippe RAFFIN qui n'a pas de diplôme d'Etat mais reçoit depuis quelques années déjà des femmes atteintes du cancer du sein.

Hervé GOUINEAUD indique que le mouvement Olympique a déjà donné des diplômes pour l'initiation. L'encadrement, même bénévole du tir à l'arc, pour des personnes atteintes d'une ALD et sous prescription médicale se fera obligatoirement par une personne « certifiée ». Certains professionnels de santé sont habilités tels que les masseurs, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc. Hervé demande donc à Christophe de

faire valider ses compétences.

Geneviève posera les problèmes aux Assemblées Générales de la Ligue et de la FFTA.

Hervé GOUINEAUD propose de voir avec la FFTA si elle peut faire des formations pour « Sport sur ordonnance » en Charente-Maritime puisque 16 clubs sont concernés.

Hervé GOUINEAUD adresse également ses vœux à la Présidente du CD ainsi que pour les adhérents et les clubs. Il adhère à la proposition de Jacqueline CORAUX d'une lettre de félicitations.

Hervé informe qu'en 2019 des réformes seront engagées au sein de l'Etat avec la disparition du CNDS. La modification de la gouvernance du sport se traduit par la création de l'Agence du Sport qui devrait être mise en place vers le mois de juin. Normalement, c'est les Fédérations qui recevront l'argent et gèreront les subventions. L'Agence du Sport va organiser cette nouvelle gouvernance qui sera constitué de l'État, des Collectivités Territoriales et de sociétés privées. Il y aura une incidence directe sur le mode de fonctionnement.

Hervé félicite le CD de la création de la « commission Sport-Santé » qui est dans la logique de sport santé. Trois partenaires : l'ARS, CRNA et DRCSJS vont signer une convention de mise en avant du sport sur ordonnance. Tout le monde fonctionnera sur le même schéma avec un médecin référent et une structure passerelle :

- ✓ Comment les clubs pourront accueillir les gens qui auront une ordonnance médicale ?
- ✓ Projet Amazone
- ✓ Associer les mutuelles, partenaires financiers qui pourront recommander les clubs

Le sport santé va progresser avec un sport adapté à chaque affection.

Hervé GOUINEAUD termine en félicitant chaleureusement Geneviève FREUND car elle a développé beaucoup de choses pour le Comité Départemental de Charente-Maritime durant son mandat de Présidente et mérite la médaille d'or.

* *
*

Les membres du bureau nouvellement complété se sont retirés dans une pièce adjacente pour élire un nouveau Président/une nouvelle Présidente. À leur retour, la Secrétaire informe l'assemblée que **Valérie GABORIT** a été élue Présidente du Comité départemental de Charente-Maritime à l'unanimité. Les Présidents de Club félicitent la nouvelle Présidente.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé la nouvelle Présidente lève la séance. Clôture de l'AG à 16 h 45.

La Présidente



Geneviève Freund

La Secrétaire



Fernande Mattéra

ANNEXE 1 –

Election des délégués à l'Assemblée Générale de la FFTA

L'assemblée générale du comité départemental de la Charente-Maritime a fixé le nombre de délégués à élire à **1**

Conformément à l'article 9.5 des statuts de la Fédération, un appel à candidature a été fait.

Se sont portés candidats avant la date limite fixée au **06/01/2019**

- Geneviève FREUND
- Philippe RAFFIN

Le vote a eu lieu à bulletin secret.

Nombre total de voix inscrites pour le comité départemental : 71

Nombre de voix disponibles : 61

Suffrages exprimés : 61

Abstentions : 0

Sont élus délégués au scrutin majoritaire (indiquez le nombre de voix) :

- Geneviève FREUND avec 55 voix

Sont désignés en tant que suppléant (indiquez le nombre de voix) :

Non élus :

- Philippe RAFFIN